

Organisation

Compétition en bateau par équipes de 3 chasseurs.

Samedi 22 septembre 2019 Inscriptions-Briefing à 7h30 parking de la capitainerie de Fécamp (76)

Début de la compétition : 09h00

Fin de la compétition : 15h00

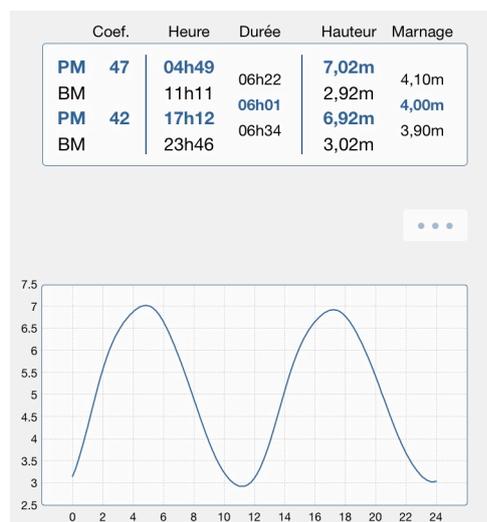
La zone de compétition est comprise entre la « Porte à la Reine » à Fécamp et la calle de Bruneval. (Epaves du large interdites)

Les limites de zones sont aux coordonnées suivantes :

- Fécamp : 0°21'40.6 " E / 49°48'02.2" N
- Bruneval : 0°07'32.8" E / 49°40'40.4" N

Info pratique : prendre la première éolienne comme repère de fin de zone à Fécamp et à Bruneval utiliser la cale de mise à l'eau comme point de repère. (Digue interdite)

Marégramme



[Le camping le plus proche de Fécamp \(réservez rapidement\) :](#)

CAMPING DE RENEVILLE – Chemin de Nesmond - 76400 - Fécamp

02.35.28.20.97 – reenville@aliseadsl.fr

Règlement

1 : Il reste toujours un membre de l'équipe sur le bateau.

2 : En adéquation avec l'Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir, les queues de **TOUS LES POISSONS** prélevées devront être coupées.

3 : Il est demandé aux participants de respecter les mailles légales. Un rappel de celles-ci sera effectué avant le départ des bateaux. De plus il est demandé de respecter les quotas en vigueur. En cas de non-respect du marquage des poissons l'équipe se verra retirer le ou les poissons en question ainsi que la plus grosse prise. En cas de dépassement des quotas l'équipe se verra retirer le ou les plus gros poissons de l'espèce concernée. (Exception faite pour le bar, l'équipe ne pouvant pas en présenter plus que le nombre de pêcheur à bord, sous peine de disqualification !)

4 : Pas de bac de rejet, les compétiteurs présenteront sur le fil (donné aux inscriptions) uniquement les poissons qui doivent être pesés.

5 : Les équipes qui le souhaitent peuvent déposer une réclamation au maximum 15 minutes après la fin de la pesée. Cette procédure coutera 50 € à l'équipe qui formule la réclamation.

6 : Les participants s'engagent à respecter le code de navigation, la réglementation en vigueur, les règles élémentaires de chasse sous-marine, faire preuve d'une attitude fair-play et de respect envers les concurrents et les membres de l'organisation

Mailles & quotas

ESPECES	MAILLE	QUOTAS
Bars	1500 g	3
Mulets	1500 g	5
Sparidés	600 g	5
Vieilles	1500 g	5
Lieus	800 g	5
Tacauds	500 g	
Plats	800 g	5

Est autorisé la capture d'un congre pour un poids minimum de 5kg.

Comptabilisation des points

- 1000 points par ouverture et fermeture d'espèces
- 1 point par grammes
- Forfait unique de 2000 points pour le congre

Le chasseur qui réalisera la plus belle prise remportera le trophée "Grosse prise" (dans ce cadre, les congres ne seront pas pris en compte)

Suivi d'inscription

Après votre inscription en ligne sur :

Merci de renvoyer votre chèque de 45 € (+15€ par pêcheur non licencié à la FNPSA) à l'ordre de : EMERALD WATER CLUB. A l'adresse suivante (avant le 20 septembre) :

Mr LELONG Lilian

59 bis rue du Dr Calmette – 76620 LE HAVRE

SEUL CE CHEQUE CONFIRME VOTRE INSCRIPTION !

Nous acceptons les inscriptions sur place le jour même, ou tardives mais majorées de 20 €.

EMERALD WATER
CHASSE SOUS-MARINE
Club

